
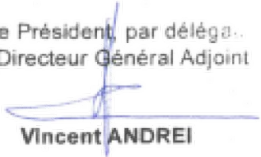


Bureau syndical du 21 juin 2018

DELIBERATION N° 2018-06-044

Demande de subvention pour les aménagements liés à l'augmentation de capacité de l'ISDND de VIGGIANELLO- site actuel

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le vingt et un juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	12	12	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, MILANI Jean-Louis, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.			
Présentes : Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
Absents : Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 10/07/2018 et de la publication de l'acte le: 10/07/2018		 <p>Pour le Président, par délégué: Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180621-2018-06-044-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018

Le Président expose :

Le Syvadec exploite depuis 2009, le site de Viggianello. Sans créer de nouveau casier, il est possible d'accroître la capacité du casier actuel de 223.500 tonnes et la porter ainsi à une capacité de 687.500 tonnes. Cette augmentation de capacité administrative fait l'objet d'une demande auprès de la préfecture.

Ce dossier a été déposé le 22 décembre 2017 et a été complété le 28 mars 2018. Sa complétude a été actée par la préfecture le 19 avril 2018 par courrier référencé SRET/DPR/SB/2018-317.

Ce dossier décrit les aménagements nécessaires à la mise en œuvre de cette l'augmentation de capacité. Cela nécessite des travaux d'adaptation en termes de récupération des eaux pluviales, d'étanchéité, de déplacements de clôture et de piste périphérique .

Ces aménagements seront réalisés sur une période prévisionnelle de 12 mois. Leur coût est estimé à 375.000 € HT pour lesquels un cofinancement à hauteur de 70 % est demandé auprès de l'Office de l'Environnement de Corse et de l'ADEME.

Ainsi, le montant des subventions s'élèverait à 262.500 € HT et la part assurée en fonds du Syvadec serait de 112.500 € HT auxquels s'ajoutera la TVA.

Il est demandé aux membres du bureau du bureau de bien vouloir approuver ce plan de financement et autoriser monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre de cette demande de cofinancement au meilleur taux

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux pour assurer la continuité du traitement sur l'ISDND de Viggianello

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif

Accusé de réception, en préfecture
02B-20000827-20180605-06-044-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018